



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quatorze**, le **vingt mai** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire
de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2014
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD,
SAUVEE, BUGEY, GUY, MIGNOT, Mme DARRY, MM. SOUVRE,
SCHALK, POLICE, Mmes GALPIN, M. ETOURNAY
Absentes excusées : Mmes HOOD (pouvoir à Mme GEORGET),
BOIMARE (pouvoir à M. BUGEY)
Secrétaire de séance : M. GUY.

OBJET :

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Personnel territorial : mise en place de l'entretien professionnel*
- *Décision modificative : intégration des frais d'études*
- *Création d'une agence technique départementale (remplacement ATESAT)*
- *Point sur le fonctionnement de la banque alimentaire*
- *Compte-rendu des différentes commissions*
- *Point sur les différentes réunions de syndicats*
- *Communauté de Communes : présentation des différentes commissions*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 avril 2014.

Personnel territorial

Mise en place de l'entretien professionnel

Madame le Maire indique que l'entretien professionnel devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 en lieu et place de la notation (loi n° 84-53 – Art 76).

Pour ce faire, un document est proposé par le Centre de Gestion, réalisé par un groupe de travail composé de représentants du personnel et de l'administration issus du Comité technique, de personnes qualifiées, de la Direction Générale des Services et des Services Techniques et d'un représentant du CNFPT. Il a été visé par le Comité technique du 19 juin 2012.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- décide d'utiliser ce document support afin de mettre en place l'entretien professionnel à partir du 1^{er} janvier 2015 sous réserve de l'avis du Comité Technique,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Décision modificative : intégration des frais d'études

DM n° 1 : Crédits insuffisants « compte 2031 » Frais d'études

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des crédits ont été prévus à l'article 2313, chapitre 041 en dépenses concernant l'intégration des frais d'études mais n'ont pas été prévus à l'article 2031, chapitre 041 en recettes. Il est donc nécessaire de les prévoir.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- vote les crédits nécessaires à savoir :

Investissement

Dépenses

Recettes

. 2031/041 Frais d'études

+ 9 150.00 €



. 021 Virement de la section de fonctionnement - 9 150.00 €

Fonctionnement

. 023 Virement à la section d'investissement + 9 150.00 €
. 6815/042 Dotations aux provisions pour risques
et charges - 9 150.00 €

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Création d'une agence technique départementale (remplacement ATESAT)

Adhésion à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »

Vu L'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil général de l'Orne en date du 4 avril 2014 proposant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu l'article 6 du projet de statuts de l'Agence précisant que « Toute commune, tout établissement public de coopération intercommunale ainsi que tout organisme public de coopération locale du Département de l'Orne ou ayant son siège dans le département peut demander son adhésion à l'Agence après sa création.

Pour le nouvel adhérent, la qualité de membre s'acquiert au 1^{er} janvier de l'année suivant l'approbation des présents statuts par l'organe demandeur compétent sauf pour les années 2014 et 2015 ou les adhésions seront prises en compte dans les 3 mois suivant la demande ».

Vu l'article 9 du projet de statuts de l'Agence précisant que « *Chaque commune, établissement public de coopération intercommunale ou organisme public de coopération locale adhérent est représenté par son Maire ou son Président en exercice ou leur représentant.* »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

DECIDE

- d'adhérer à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »,
- d'approuver le projet de statuts de l'Agence.

Point sur le fonctionnement de la banque alimentaire

Madame le Maire informe le conseil municipal sur le fonctionnement de la banque alimentaire. Son objectif est le soutien aux familles en difficultés sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Huisne. Chaque commune à tour de rôle se déplace à Alençon dans les locaux du Conseil Général pour récupérer des denrées alimentaires qui sont ensuite déposées dans les locaux du secours catholiques pour distribution aux familles concernées. Le conseil municipal propose de continuer ainsi et certains conseillers municipaux proposent d'accompagner les employés municipaux si besoin.

Compte-rendu des différentes commissions

Commission permanente d'Ouverture des Plis (Annule et remplace délibération 20140404_001-DE)

Suite à l'installation du Conseil Municipal en date du 23 mars 2014 et conformément au Code des Marchés Publics, il y a lieu de procéder à l'élection des membres composant la commission d'Appel d'Offres.

Cette commission est formée du maire ou de son représentant et de trois conseillers municipaux titulaires et trois conseillers municipaux suppléants, élus par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote et déclare élus à cette commission :

Délégués titulaires :



- Mme Anne-Marie CHOUANARD, Adjointe,
- M. Pierre SAUVEE, Adjoint,
- M. Marc BUGÉY, Adjoint.

Délégués suppléants :

- M. Jean-Pierre ETOURNAY,
- M. Julien GUY,
- M. Georges SOUVRE.

Commission « Aménagement Espaces et Habitat »

Madame GEORGET, Maire, indique que lors de la commission du 13 mai dernier, une réflexion a été menée autour de différents travaux à réaliser : mise en place de panneaux d'affichage, isolation et chauffage du logement « 15 place de l'église », remplacement des jeux sur le terrain communal, mise en place d'abribus à la Morinière, éclairage de la grange aux Dîmes. Des devis vont être demandés.

Madame le Maire propose également de poursuivre la réflexion sur la vente ou la mise en location du logement « 9 place de l'église ». Une estimation de la valeur de cette maison va être demandée aux services des domaines.

Commission « Vie associative »

M. THIROUARD, Adjoint, indique que la fête de la musique aura lieu vendredi 20 juin 2014 à partir de 19 h 30 pour la 6^{ème} année consécutive. La chorale des Aînés Ruraux, l'Harmonie de la Perrière (La Perthuisienne), un groupe de jazz et ainsi que l'activité « Zumba » participeront à cette soirée.

Achat d'une friteuse

M. THIROUARD, Adjoint, indique que lors de la commission « Animation et Vie associative », il a été envisagé l'achat d'une friteuse qui servirait aux différentes manifestations sur la commune.

Différents devis ont été demandés et trois prestataires ont répondu :

- AXIMA pour un montant de 3 200.00 € HT,
- SPECAF pour un montant de 2 045.75 € HT,
- CHR Discount pour un montant de 3 874.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise SPECAF au prix de 2 045.75 € HT (2 454.90 € TTC),
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2014.

Commission « Voirie »

M. SAUVEE, Adjoint, indique qu'une visite sur le terrain a eu lieu le 3 mars 2014.

1 - CHEMIN DE JAMBETTE :

Besoins : Réaliser des saignées pour l'écoulement des eaux pluviales, Fourniture d'un demi-camion de cailloux (0.30) aux riverains.

2 - CHEMIN DES PLAS

Demande d'achat par le propriétaire de la partie de chemin jouxtant sa propriété (pas de demande officielle pour le moment), empierrement réalisé par les agents communaux.

3 - LA RUAUDIÈRE & LA PETITE LUPTIÈRE



Voies goudronnées entretenues par la commune, travaux d'entretien à réaliser dès cette année (voir avec Ets pigeon).

4-PONT GIRARD

Travaux de maintenance du pont à voir (par les employés communaux).

5-CHEMIN DE L'HACIENDA

Voie goudronnée : entretien à voir par l'entreprise pour la chaussée, plus entretien des bordures, désherbage de la partie centrale de la chaussée qui sera réalisé par les employés communaux.

6 - CHEMIN DES HAIES

Besoins d'empierrement qui sera réalisé par l'exploitant qui est desservi par ce chemin.

7 - CHARABAUX

Chaussée très abimée malgré un enduit fait en 2011. Une rencontre est prévue avec les riverains concernés par cette dégradation.

8 - CHEMIN DU TERRIER

Voie goudronnée en bon état et empierrée sur sa dernière partie, problème d'écoulement de l'eau à voir dès cette année par une entreprise.

9 - CHEMIN DU BIGNON

Voie goudronnée réparée en 2012 dans sa partie haute. Elle présente aujourd'hui quelques dégradations dans sa partie basse devant être réparées dès cette année par une entreprise.

10 - LOTISSEMENT DU CHÊNE VERT - CHEMIN DE L' ANIS et JUBAUDERIES - LES PLANCHES - CHEMIN NOIR

Voies traitées par la Communauté de Communes du Val d'Huisne.

Point sur les différentes réunions de syndicats

SIVOS : Le SIVOS s'est réuni le 10 avril dernier, Mme TURMEL a été élue Présidente et Mme GEORGET, Vice-Présidente.

SIDTP : M. LENOIR est élu Président. M. GOULET et Mme MARY ont été proposés par la CDC pour faire partie du bureau. Sur le canton, M. JOUSSELIN est Vice-Président.

SICTOM : M. DORDOIGNE est Président et Mme MARY, Vice-Présidente.

PARC DU PERCHE : Le Président sera élu l'an prochain.

SIAEP : M. TRUILLET a été élu Président et M. VOLLET, Vice-Président. Les délégués titulaires de la commune sont MM. POLICE, SAUVEE et THIROUARD.

SE 61 : M. ETOURNAY, Conseiller Municipal et délégué au Syndicat d'Eau Départemental indique que 12 commissions ont été créés, chacune représentant 3 à 4 syndicats. Le syndicat regroupe 488 communes et 24 agglomérations.

Chaque section élit un représentant.



Communauté de Communes : présentation des différentes commissions

Lors des dernières élections, M. GOULET a été élu Président.

Mme MARY, MM. KASER, JOUSSELIN, TRUILLET ont été élus Vice-Présidents.

Les commissions ont été ouvertes aux Conseillers Municipaux.

Propositions de Représentants de la commune aux différentes commissions :

- Economie : MM. SAUVEE et BUGEY,
- Aménagement de l'espace : MM. SAUVEE et BUGEY,
- Environnement : Mme GEORGET et M. ETOURNAY,
- Voirie : MM. SAUVEE et SOUVRE,
- Travaux Bâtiments : MM. BUGEY et ETOURNAY,
- Services à la population : MM. THIROUARD et MIGNOT,
- Culture : Mmes GEORGET et BOIMARE,
- Tourisme : Mmes CHOUANARD et DARRY,
- Piscine : MM. ETOURNAY et POLICE,
- Communication : MM. THIROUARD et GUY,
- Finances : Mmes GEORGET et CHOUANARD.

Questions diverses

- ***Commission sécurité à la salle polyvalente « Georges Voisin »***

La commission sécurité du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) se réunira le 27 mai prochain à 15h10. M. SAUVEE, Adjoint, représentera la commune.

- ***Coupure de courant à la salle polyvalente***

Lors des locations, le compteur situé dans la salle disjoncte. M. LAFITTE, électricien, pense que certaines prises manquent de puissance. Le compteur va donc passer de passer de 16 à 20 ampères.

- ***Prêt de la salle aux associations***

Le Club de l'Amitié et du Temps Libre demande s'il est possible d'avoir la clef de la cuisine afin de passer avec le chariot, de leur local vers la salle. Le Conseil Municipal propose de leur donner la clef, cependant il ne devra pas utiliser la cuisine afin de ne pas engendrer des heures de ménage supplémentaires.

- ***Protection Vallée de l'Huisne - SAGE***

Mme CHOUANARD, Adjointe et M. ETOURNAY, Conseiller Municipal, représenteront la commune à la réunion du jeudi 22 mai prochain.

- ***Pôle de Santé Libéral***

Mme GEORGET indique qu'une première réunion aura lieu en mairie mardi 27 mai.

Séance levée à 22 h 45

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS